

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°198.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 20 mars à 19h. Il s'agissait de l'installation du nouveau Conseil élu le 15 mars. 14 conseillers étaient présents. M. Matthieu retenu par des obligations programmées de longue date avait donné pouvoir à M. Domenget. A noter la présence de la correspondante locale du Dauphiné Libéré et d'un public nombreux composé, il est vrai, de plusieurs Conseillers de la liste sortante voire de plus ancien(ne)s. Le procès-verbal du Conseil du 9 mars est approuvé à l'unanimité. Albinus, je n'ai pas été en mesure d'assister à cette séance mais je t'adresserai, un résumé lorsqu'il sera affiché.

\*\*\*

**1-Election du Maire** : celle-ci fait l'objet d'un déroulement quasi protocolaire, mais obligatoire, défini par des textes de loi très précis. 15 votants, 15 exprimés et 15 voix pour M. Domenget qui est élu Maire. Celui-ci a donc voté pour lui ce qui n'est pas habituel.

**2-Détermination du nombre d'adjoints** : le Maire rappelle que c'est le Conseil Municipal qui détermine le nombre d'adjoints, mais que la loi fixe leur nombre maximum à 30% du nombre de Conseillers. Pour Arbin c'est donc 4 au maximum. C'est une liste de 4 composée de : Mme Jeanneret 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Calligaro 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bois 3<sup>ème</sup> adjointe et M. Guiborat 4<sup>ème</sup> adjoint que le Maire propose au Conseil de voter. 15 votants, 15 exprimés 15 listes entières. Pourquoi un adjoint de plus que dans la mandature précédente ? Pas d'explication... Albinus, à ce stade il n'a pas été indiqué le domaine de compétences de chacun. Peut-être lors du prochain Conseil ?

**3-Lecture et remise d'une copie de la Charte de l'Elu local** : obligation légale qui vise à informer les nouveaux élus de leurs droits et devoirs repris dans différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**4-Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints** : le Maire propose de retenir le taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 44,3% pour le Maire et 11,77% pour les adjoints. Le montant en euros n'a pas été indiqué. Selon l'indice brut en vigueur au 01/01/2026 soit 1027 cela donne une indemnité brute de : **1820,96€** pour le Maire et **483,81€** pour les adjoints. Accord à l'unanimité.

**5- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire** : la liste est longue ! Disons que le Maire dispose des délégations les plus larges possibles dans le cadre de sa fonction... Accord à l'unanimité.

**6-Choix d'un avocat pour représenter la Commune dans le dossier en appel 2D Habitat** : le Maire indique que les consorts Magnin ont fait appel du jugement du Tribunal Administratif. Il y a lieu de prendre un avocat pour défendre les intérêts de la Commune et propose le cabinet Racine à Lyon. Accord à l'unanimité.

**Questions diverses** : le Maire indique que le prochain Conseil aura lieu le 13 avril.

La séance est levée à 19h45.

Albinus, il s'agissait d'une formalité... donc nécessaire. Voilà c'est fait, c'était bref, ça aurait pu être plus long. Soit... Petit retour en arrière : avant le scrutin du 15, ne parlons pas de campagne électorale, nous avons eu droit à quoi ?

- Pas de réunion publique (habituelle en général) où les candidats se présentent et le leader expose les projets de son équipe pour le mandat à venir. Bien sûr mais comment réunir la population dès lors que nous n'avons plus de salle des fêtes ? La faute à qui ? Certains sortants n'auraient-ils pas avalisé la décision ?
- Pas de profession de foi structurée, argumentée, dans nos boîtes à lettres -bienvenue en l'absence de réunion- juste un simulacre de programme au dos d'une photo nominative qui, d'ailleurs, ne correspond pas à la liste sur les bulletins de vote. Mme Lathoud a été remplacée par Mme Chantepie ! Pas très sérieux...

Ces 2 points ont beaucoup fait parler dans le village rebutant même certains qui ont annoncé ne pas aller voter. Hors période Covid n'a-t-on pas enregistré le plus faible taux de participation historique de la Commune ? Elle qui flirtait allègrement avec les 75/80% ces dernières décennies ? Je pense, Albinus, qu'on aurait pu ce 20 mars prendre un peu de temps. En un mot : **DECEVANT**. Une lueur d'espoir ? Que ce ne soit qu'un faux départ ! Seul l'avenir nous **le** dira...

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Mars 2026

Association Vivre à Arbin <http://www.vivrearbin.1w.fr>